

MOUTOUNE

An academic peer-reviewed journal issued by the Faculty of
Literature, Languages and Human and Social Sciences
Dr Tahar Moulay University – Saida – Algeria

Number 07 And 08: May 2013

double issue

Title : *Moutoune* Journal
Faculty of Literature, Languages and Human and Social
Sciences
Dr Tahar Moulay University
P.O Box 138, Nasr City, Saida
20000, Algeria

TEL: 048477688

FAX: 048477688

Email: moutoune2010dz@yahoo.fr

Official website

<http://sites.google.com/site/moutouneuniversaida/>

ISSN: 1112-8518

Submission Guidelines

1. Moutoune is dedicated to publishing the finest scholarship relating to issues of ideology, literature, criticism and language sciences.
2. The Journal expects the content of all manuscripts to be original and that the article has not been submitted or accepted for publication elsewhere.
3. Articles can be submitted as CD copies or email attachment sent to moutoune2010dz@yahoo.fr
4. Submissions must meet the scholarship standards.
5. Following the peer-review principle, submissions accepted for consideration will be evaluated by two external reviewers.
6. Regardless of the decision of the editing and executive boards to publish a manuscript or not, submissions are not sent back to their authors.
7. The manuscripts represent their authors' ideas and not the journal's.
8. The evaluation of the manuscripts is independent of the reputation or notoriety of the author.
9. Articles should include a brief abstract and a list of keywords
- 10 . .The submission must not be published anywhere or submitted for publication.

Submission Guidelines

Format: Microsoft Word format with single line spacing.
Page: A4 size, Manuscript not more than 15 pages (6000 words).
Abstract: Maximum 250 words.
Keywords: 4 or 5 keywords.

Title	Comic Sans MS	14	G
Author's details	Tahoma	12	G
Text	Times New Roman	12	N
Notes	Times New Roman	10	N

Page

Forma	A4 size	
Margins	H: 5 cm	B: 5 cm
	G: 5 cm	D: 5 cm
foot page	4 cm	

Publication: Copyright will be the authority of publisher.

Content:

Title page with Author's details, Abstract and Keywords, Introduction, Methodology/ procedure, Result or Conclusion, Discourse, References, Appendices.

References must be APA styles the same as follow:

For Articles;

CORNEL. J. (1996). "Assessing the Influence of Dewey's Epistemology on Rosenblatt's Reader-response Theory", Educational Theory, Vol. 46 (4), pp. 35-413.

For Book;

ARNOLD. J. (1999), "Affect in Language Learning", Cambridge Publication. New Delhi.

Important Cautions

All teachers are required to respect carefully the writing rules and instructions related to the form and the content. They should also mention the following notes on the front page of their articles:

Full Name, Grade, University, Faculty, Department, Email Address.

Note: any article will be refused if it does not respect the previously mentioned rules

SOMMAIRE

La démarche d'évaluation des apprentissages en classe de français langue étrangère.	07
ADIB Yasmine	
Improving EFL Teacher Training	23
MELOUK Mohamed	
Issues Related to Teaching with Information and Communication Technology in Algerian Universities	34
TOULGUI Ladi	
Identity Reconstruction in African-American Fic Texts: Ellison's <i>Invisible Man</i> as a Case Study	50
Benadla Djamel	
La Réexpression du Sens en Théorie Interprétative de la Traduction Entre le Vouloir- dire, le Pouvoir-dire, le Savoir-dire et le Devoir-dire	71
Mohamed koudded	
Le désert ou l'affirmation d'une identité chez Malika Mokeddem.	85
BELKHEIR Khaldia	
La maladie et son vécu (Cas des malades de l'hôpital d'Oran)	96
KOUIDRI Malika	
Electronic Corpora and Textbook Design	109
Mohamed Grazib	
La Réexpression du Sens en Théorie Interprétative de la Traduction Entre le Vouloir- dire, le Pouvoir-dire, le Savoir-dire et le Devoir-dire	116
Mohamed KOUDDED	
L'enfant en difficultés Et vivant en milieu	129

scolaire

Benameur Zakia

Regards sur La motivation des étudiants
en contexte universitaire algérien.

137

Samira Rabehi

La démarche d'évaluation des apprentissages en classe de français langue étrangère

ADIB Yasmine
Maitre assistant A
Centre Universitaire de Tissemsilt

Mots clés : évaluation, intention, mesure, jugement, décision, fonction de l'évaluation.

Résumé :

L'évaluation des apprentissages est une démarche qui consiste à recueillir des informations sur les apprentissages, à porter des jugements sur les informations recueillies et à décider sur la poursuite des apprentissages compte tenu de l'intention d'évaluation de départ.

La démarche d'évaluation des apprentissages qu'elle soit reliée à une fonction formative ou sommative, comprend les mêmes étapes : l'intention, la mesure, le jugement et la décision. Pour ne pas être incohérent dans les jugements que l'on porte et les décisions que l'on prend, il faut saisir l'importance de la démarche d'évaluation.

L'évaluation doit être développée dans la logique de la communication, qui soit considérée comme activité.

Title: The evaluation process of classroom learning of French language.

Keywords: evaluation, intention, action, judgment, decision, based on the assessment.

Abstract: The evaluation of learning is a process of gathering information about learning to make judgments about the information collected and to decide on further learning given the intention of baseline assessment. The evaluation process of learning it is connected to a formative or summative function includes the same steps: plan, measurement, judgment and

decision. Not to be inconsistent in the judgments that you wear and the decisions we take, we must understand the importance of the evaluation process. The assessment should be developed in the logic of communication, which is considered activity.

العنوان: عملية تقييم التعليم في المدارس للغة الفرنسية.

كلمات البحث: التقييم، النية، القياس، الحكم، القرار، استنادا إلى التقييم.

الخلاصة: إن تقييم التعلم هو عملية جمع المعلومات عن التعلم منهم إصدار حكم بشأن المعلومات التي تم جمعها واتخاذ قرار بشأن مزيد من التعلم في ضوء نية تقييم خط الأساس. عملية التقييم للتعلم اتصاله إلى التكوينية أو وظيفة التجميعي يتضمن نفس الخطوات: النية، القياس، الحكم والقرار. لا أن تكون غير متناسقة في الأحكام التي ترتديها والقرارات التي نتخذها، يجب علينا أن نفهم أهمية عملية التقييم وينبغي وضع التقييم في منطق التواصل .

1- Introduction :

L'évaluation est une opération pratique qui permet de juger un seuil de réussite, elle est un processus continu qui nous permettra de porter un jugement sur la valeur d'un objet en se référant à un ou à plusieurs critères.

Elle se caractérise par une action ponctuelle, administrative représentée par des résultats qualitatifs agrémentés d'interprétations divers entre le travail de l'évalué.

Elle est une pratique omniprésente dans un parcours d'apprentissage, elle doit se faire de manière continue. Elle constitue également un processus interprétatif, elle sert à renseigner l'enseignant sur les résultats de l'enseignement-apprentissage. La situation d'évaluation est donc une situation de communication. L'évaluation de la langue est une étape intégrée à l'apprentissage, elle a pour but de corriger, d'améliorer et de réajuster son acheminement (Bolton, 1987). Elle a au moins trois fonctions fondamentales :

- Outil d'appréciation indispensable et irremplaçable.
- Moyen favorisant la didactique dans le domaine des langues étrangères.

- Facteur de progrès, de mesure et d'appréciation (Tagliante, 1991).

2- Définition de l'évaluation :

Au sens étymologique du terme, évaluer vient de « ex-valuer », c'est à dire « extraire la valeur de », « faire ressortir la valeur de », déterminer l'importance de quelque chose et attribuer une valeur à une situation ou à un produit.

Le mot «évaluer» est apparu au XIV^{ème} siècle dans le petit Robert, il tirait son origine « d'avaluer » (1283), de l'ancien français valué, valeur, prix.

En 1366, il s'agit « d'ésvaluer » qui veut dire « déterminer la valeur, le prix de quelque chose ». Evaluer venait du latin « Valère » qui signifie : être fort, valoir.

« Évaluer, veut dire : - Porter un jugement sur la valeur, le prix de

V. Estimer, priser. Evaluer un meuble, un tableau par un expert.

V. Expertiser, « Il essaya d'évaluer la fortune paternelle et quelle en serait sa part (...).

V. Calculer, chiffrer. Evaluer un bien au dessous de sa valeur.

V. Surveiller, sous évaluer. L'arbitraire a évalué le dommage.

Déterminer (une quantité) par le calcul sans recourir à la mesure directe. Evaluer un volume, le débit d'une rivière.

V. Jauger (...). Apprécier, estimer, juger .Evaluer une distance à vue d'œil. » (J-P-Robert, 1990 :715)

D'après ces définitions, les notions de calcul, de chiffre et de prix renvoient à un jugement objectif fondé sur des critères externes, alors que les notions d'estimation et d'appréciation renvoient à un jugement subjectif fondé sur les critères internes.

Voici un inventaire des notions dans les définitions citées :

Notions	Implication
Calcul, chiffre, mesure	- Jugement précis, avéré, objectif, relatif à des critères, une norme.
- Estimation approximative -Estimation valorisante	- Jugement global, prédictif, subjectif. - Jugement subjectif, affectif.

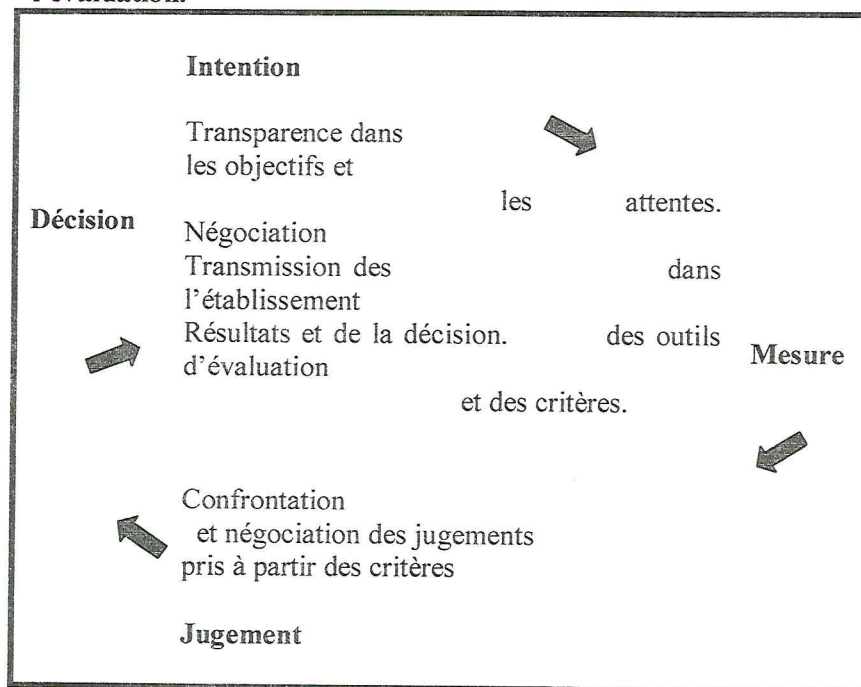
L'enseignant évalue à la fois des connaissances et des compétences à travers des performances réalisées par les élèves dans la langue cible.

D'après (G, Meyer, 2007: 9), pour évaluer l'enseignant doit définir ce qu'il veut évaluer chez ses élèves ; choisir les tests significatifs qui permettent à l'enseignant d'observer ce qu'il a décidé d'évaluer ; confronter ce qu'il observe (la performance réalisée par chaque élève) à ce qu'il souhaite (la performance attendue) ; communiquer au moyen d'un code « note ou appréciation » le résultat de cette mesure, l'écart entre la performance attendue et la performance réalisée.

D'après (Ch, Hadji, 1995 :13) Le but de l'évaluation scolaire est de contribuer à la réussite de l'enseignement, elle est au service de l'apprentissage. Selon lui, évaluer ce n'est pas mesurer un objet ou observer une situation. C'est se prononcer, ça veut dire prendre parti, sur la manière dont les attentes sont réalisées autrement dit, sur la mesure dans laquelle une situation réelle correspond à une situation désirée afin de juger la valeur de ce qui existe. L'évaluation scolaire s'effectue dans un contexte social, le jugement de l'évaluateur est dépendant des facteurs sociaux; lui-même est un acteur social dont le comportement reflète l'influence de facteurs sociaux, donc l'évaluation ne peut pas être objective. La démarche d'évaluation implique la mise en œuvre de différents paramètres interliés dans la relation évalué- évaluateur. Les jugements portés doivent être pertinents. L'acte d'évaluation appelle plusieurs formes de communication entre partenaires. Cette communication revêt un caractère de transparence pour permettre à l'élève de prendre conscience de ce qu'il a à accomplir ou à développer. Elle est considérée comme un élément important pour assurer la réussite de l'évaluation que se soit formative ou sommative.

(L-M, Belair, 1999 : 34) propose le schéma suivant qui résume la démarche de communication dans l'évaluation :

Titre du schéma : La démarche de communication dans l'évaluation.



Ce schéma fait ressortir le contrat didactique qui impose à l'enseignant d'être transparent dans les objectifs et les attentes, de négocier avec les élèves les outils d'évaluation, de poser et d'explicitier les critères, et de transmettre les résultats tout en confrontant et en négociant les jugements et les décisions pris à partir des critères. Toutes ces opérations reflètent le processus de communication.

C'est ce qu'exprime, (J, Cardinet, 1987 cité par cité par Veslin, J et O, 1993 : 94) quand il écrit : « L'évaluation scolaire peut être conçue (...) comme un échange d'informations entre le maître et l'élève, au cours duquel chacun s'efforce de s'adapter à la représentation de l'autre. (...) Même en supposant que l'enseignant ait présenté aux élèves, au départ, l'objectif à atteindre en fin d'étude, il n'est pas sûr que ces derniers l'aient assimilé. C'est grâce aux corrections que le maître leur demande d'apporter à leurs travaux qu'ils peuvent découvrir ce qu'il exige et par là, la signification concrète de l'objectif qu'il a

formulé. L'évaluation est donc le moyen essentiel dont dispose l'enseignant pour se faire comprendre. (...) L'évaluation est ainsi à concevoir moins comme une activité de mesure que comme un effort de communication. »

Évaluer, c'est produire un discours qui apporte une réponse argumentée à une question de valeur. L'évaluation est un message qui a un sens pour ceux qui le reçoivent.

Évaluer, c'est aussi pouvoir juger et apprécier les progrès des élèves, savoir donner un sens à des résultats. Pour préparer la décision, l'évaluateur doit recueillir un ensemble d'informations. Ce recueil est une opération qui se situe à l'intérieur du processus d'évaluation.

Les informations que l'évaluateur recueille doivent lui permettre de vérifier ce qu'il veut vérifier.

En évaluation des acquis, deux informations sont à examiner pour l'enseignant : le niveau de l'élève et celui de la classe.

Dans le système scolaire, on évalue pour diverses raisons mais souvent avec l'intention de satisfaire l'une des deux fonctions de l'évaluation pédagogique, on évalue avec une intention reliée à une fonction formative ou à une fonction sommative.

« L'évaluation des apprentissages est une démarche qui consiste d'abord à recueillir des informations (résultats de mesure, appréciations, observations,...) et à les rendre significatives ; à porter des jugements sur les données recueillies ; et à prendre des décisions quant à l'action à entreprendre compte tenu de l'intention d'évaluation de départ. » (D, Lussier, 1992 :13)

3- La démarche de l'évaluation :

Elle comprend les étapes suivantes :

3-1- L'intention d'évaluation :

L'intention d'évaluation de départ devrait être l'initiative de l'enseignant puisqu'il est responsable et doit gérer son enseignement pour établir les modalités d'apprentissage qu'il attend de ses élèves, à cette étape, les objectifs du travail à réaliser ne sont pas clairement connus des élèves , ils sont connus de l'enseignant seulement. L'élève ne sait pas exactement ce qu'on attend de lui et en quoi consiste sa tâche.

ire :

de recueil des informations et des données tant
es que quantitatives qui permet d'éclairer le jugement
e de décision.

implique trois opérations importantes : la collecte des
ées, leur organisation et interprétation

2-1- La collecte des données :

s'agit de recueillir les informations directement reliées à ce
que l'on veut mesurer. Pour recueillir des informations sur la
progression et l'état des apprentissages, on utilise des procédés
de manière informelle tels : l'observation, le questionnement et
l'analyse des réponses des élèves, ou des procédés formels
requérant l'utilisation des supports pour recueillir des données
tels : le questionnaire oral ou écrit, la grille
d'évaluation descriptive ou d'auto-évaluation.

L'important est de s'assurer que le choix du procédé répond à
l'intention d'évaluation de départ et à la prise de décision qui
doit suivre.

3-2-2- Organisation des données :

Cette opération consiste à faire trier les données recueillies afin
de déterminer celles que l'on veut analyser. On les regroupe par
catégories à partir desquelles on voudra porter un jugement.

« Mesurer, c'est aussi étudier les données recueillies et les
organiser en prévision de leur interprétation. » (D, Lussier,
1992 :23)

L'organisation des données est nécessaire parce que les items
d'un instrument de mesure sont disposés pour faciliter
l'utilisation de l'instrument pour l'enseignant. L'instrument de
mesure est un objet fabriqué ou un outil servant à un travail ou
à une opération.

3-2-3- Interprétation des résultats :

La mesure prend toute sa signification avec l'interprétation des
résultats que ce soit normatif ou critérielle. L'interprétation
normative traduit un résultat de mesure en termes de
comparaison avec les résultats d'un ou de plusieurs groupes
d'élèves. Elle est la plus utilisée parce qu'elle est la plus connue
par les enseignants, elle permet d'obtenir une vision d'ensemble
des élèves et d'établir une norme. Lors de l'élaboration d'un
instrument de mesure d'insérer des questions faciles, des
questions de difficultés moyennes et des questions difficiles

dans le but de discriminer les élèves les uns par rapport aux autres. Les résultats sont exprimés soit en pourcentage ou sous forme de moyenne, ces derniers permettent de classer les élèves du plus fort au plus faible et nous les situons en prenant en compte l'écart de leur moyenne par rapport à celle du groupe.

L'interprétation critérielle consiste à vérifier la performance de chacun des élèves par rapport aux objectifs d'apprentissage du programme d'étude et ce, sans comparer avec les autres élèves. Il s'agit, dans ce cas, de suivre le développement des apprentissages de chacun des élèves sans établir de discrimination au sein du groupe. Nous examinons, à l'aide de critères de performance, l'écart de performance de l'élève par rapport aux objectifs visés pour évaluer s'il maîtrise ou non ces objectifs. Ici l'évaluation est centrée sur l'élève et sur le degré de réalisation de ses apprentissages.

« Mesurer, c'est aussi tirer toutes les significations possibles à partir des données recueillies et analysées. » (D, Lussier, 1992:23)

3-3- Le jugement :

Il est important, car il sert d'assise à la prise de décision.

«Le jugement consiste à donner un avis sur la progression ou l'état de réalisation des apprentissages à la lumière des diverses informations recueillies.»(D, Lussier, 1992 : 29)

Cette appréciation que l'on porte sur les apprentissages est considérée comme l'étape décisive de la démarche d'évaluation. L'enseignant doit être capable de donner un sens aux résultats de ses élèves, il les interprète par le biais de l'observation ou des examens de contrôle ponctuels. À cette étape l'enseignant prend une certaine distance face à son enseignement et à ses élèves pour ne pas être guidé par des jugements de type subjectif. Il faut que l'enseignant se donne des règles précises afin de formuler un jugement qui soit objectif. Ce jugement doit s'appuyer sur des faits, sur des observations recueillies en cours d'apprentissage et sur des résultats de mesure.

3-4- La décision :

« Prendre une décision signifie faire un choix entre diverses actions à entreprendre concernant la progression des apprentissages (fonction de l'évaluation formative) et la

la reconnaissance des apprentissages maîtrisés à la fin d'un programme d'études (fonction de l'évaluation sommative). Dans un cas comme dans l'autre, la prise de décision est directement reliée aux jugements portés antérieurement en regard de l'intention d'évaluation de départ. » (D, Lussier, 1992 : 35)

Il existe deux types de décision : celle qui permet d'assurer la progression des apprentissages, elle relève de l'enseignant face à sa démarche d'enseignement. Le deuxième type de décision vise à assurer une reconnaissance équitable des apprentissages pour chacun des élèves. Cette prise de décision dépasse les limites de la classe, car la responsabilité de la décision est partagée entre l'enseignant et les instances institutionnelles. Pour assurer la reconnaissance des acquis au moment de faire le bilan au terme des apprentissages, l'enseignant, en collaboration avec les autres instances concernées, a la responsabilité de décider pour chacun des élèves du degré de maîtrise ou de non maîtrise des objectifs d'apprentissage qui étaient visés par le programme d'étude. Il se doit de prendre la décision :

- D'accorder la promotion des études et le passage dans la classe supérieure pour les élèves ayant atteint le seuil de performance minimal attendu ;

- De recommander des mesures d'appui pour les autres élèves.

On peut prendre plusieurs décisions à la suite de l'appréciation des résultats puisque le niveau de performance autrement dit de résultat obtenu et de réussite peut varier d'un élève à l'autre et d'un groupe à l'autre. Le type de décision à prendre est directement relié au type d'évaluation.

En évaluation formative, les décisions à prendre sont centrées sur l'objet de l'apprentissage. Elle permet de mettre en place des activités correctives, de renforcement et d'enrichissement. Par contre en évaluation sommative, la décision justifie la réussite ou l'échec de l'élève, elle est déterminante, elle permet d'assurer le passage à une classe supérieure, et aussi de confirmer ou d'infirmer l'obtention d'un diplôme d'études.

Les décisions à prendre en évaluation formative avant le début d'une séquence d'apprentissage laissent voir si les élèves usent des apprentissages antécédents nécessaires afin de proposer des activités de remédiation pour combler les lacunes et pour

vérifier s'ils ont déjà développé les habiletés prévues dans l'unité d'enseignement et de modifier ou non sa planification. Prendre des décisions pendant le déroulement des apprentissages est pour prévoir des activités d'augmentation pour les élèves qui ont un rendement favorable, pour proposer des activités de renforcement pour les élèves moyens et par conséquent préparer des activités correctives et des exercices supplémentaires aux élèves qui sont en difficulté d'apprentissage.

Après une longue séquence d'apprentissage, la décision de planifier des activités de renforcement sur le développement des habiletés à l'ensemble des élèves ou aux activités correctives pour les cas individuels. Et de même, poursuivre les apprentissages s'il y a atteinte des objectifs visés.

L'enseignant doit orienter ses élèves à partir des résultats obtenus, pour cela, il doit planifier une démarche d'enseignement qui soit signifiante aux élèves, ces derniers doivent connaître au départ les intentions de l'enseignant ; Les apprentissages visés par la nouvelle séquence d'enseignement, le degré de performance que l'on attend d'eux à la fin de cette séquence en les rendant conscients des critères à partir desquels ils seront évalués.

En évaluation sommative, la décision est déterminante. Elle justifie la réussite de l'élève ou son échec, elle fixe son passage dans la classe supérieure et confirme ou infirme l'obtention de son diplôme d'étude.

La prise de décision est l'étape dernière de la démarche d'évaluation. Elle se fait en fonction de l'intention d'évaluation de départ.

L'évaluation est axée sur une démarche menée avec précision (intention, mesure, jugement et décision). Cette démarche fait partie intégrante de la démarche d'enseignement / apprentissage. Pour pouvoir évaluer, il faut savoir ce qu'on enseigne. Toutes les situations d'évaluation que l'on élabore doivent prendre en compte les trois dimensions suivantes :

l'approche théorique d'enseignement préconisée.

Les objectifs d'apprentissage visés.

Les situations d'apprentissage vécues par les élèves.

(D, Lussier, 1992 :14) nous présente la démarche d'évaluation de la façon suivante :

Titre du tableau: La démarche d'évaluation

Processus	Rôles
1- L'intention ↓	Déterminer les buts de l'évaluation et les modalités de la démarche. Elle est reliée au type de décision à prendre.
2- La mesure ↓ Collecte des données ↓ Organisation des données ↓ Interprétation des résultats ↓	Permet de recueillir, selon l'intention de départ, des informations susceptibles d'éclairer la prise de décision. Mesurer, c'est : - recueillir les informations directement reliées à ce qu'on veut mesurer. - Etudier ou codifier les informations recueillies et les organiser en vue de leur interprétation. - Tirer des significations possibles des données recueillies et organisées.
3- Le jugement ↓	Permet d'apprécier aussi justement que possible les informations recueillies par la mesure.
4- La décision	Permet d'orienter, de classer, de sanctionner, de statuer sur les acquis expérimentiels, de rétroagir relativement au cheminement ultérieur de l'élève.

L'évaluation des apprentissages s'inscrit au sein des actions à s'approprier dans l'exercice du métier d'enseignant.

Elle doit être suivie d'une rétroaction, sous forme de remédiations dans un contexte formatif ou sous forme de bilan informatif dans un contexte sommatif. Mesurer est le mot qui vient à l'esprit quand on parle d'évaluation. Selon (J-J, Bonniol et M, Vial 1997 :120), l'évaluation est synonyme d'opérations de mesure. Pour ne pas confondre l'évaluation à la mesure, il faut répondre à la question : Qu'est ce ça vaut ce que nous faisons. Ce sont les tests qui sont étudiés pour contrôler ce qu'ils mesurent. Le travail porte sur la vérification des mesures. Il s'agit de rechercher la fidélité des mesures obtenues par les

tests, de trouver des méthodes de fabrication des tests pour que leurs résultats soient fiables. « Mesurer est un processus par lequel on assigne des nombres à des choses selon des règles déterminées. » (J-J, Bonniol et M, Vial 1997 :120)

Pour qu'il y ait mesure, plusieurs conditions doivent être réunies :

- La variable à mesurer doit être clairement définie. (La variable est une quantité ou une qualité susceptible de fluctuation).

- Les modalités de la variable à mesurer doivent être clairement définies et celui qui mesure doit savoir comment faire correspondre un chiffre à une modalité observée.

Donc, le processus de mesure est au service du recueil d'informations.

Dans l'enseignement, la vérification des connaissances recourt le plus souvent aux

Notes chiffrées, ou à des appréciations c'est-à-dire à des mesures ordinales par exemple : « Excellent, très bien, bien, faible, insuffisant. », mais le contrôle ne requiert pas forcément la mesure, nous pouvons observer un comportement et en fonction des résultats de nos observations nous décidons de remédier ou de continuer. Donc, la mesure ne doit pas se concentrer sur l'échec.

L'enseignant doit s'interroger sur les pratiques d'évaluation. L'importance est de se donner une démarche d'évaluation pertinente.

(L-M, Belair, 1999 :34), nous définit la démarche d'évaluation ainsi :

Intention : Transparence dans les objectifs et les attentes

Mesure : Négociation dans l'établissement des outils d'évaluation et des critères.

Jugement : Confrontation et négociation des jugements pris à partir des critères.

Décision : Transmission des réussites et de la décision.

L'enseignant doit faire vivre à ses élèves divers types d'activités d'apprentissage qui vont les amener à développer les habiletés langagières recherchées. Il suit l'évolution des élèves dans leurs apprentissages et le développement des habiletés visées. Il évalue les progrès réalisés par diverses observations ou par des contrôles périodiques.

« L'évaluation peut perdre toute sa signification s'il y a distorsion entre les objectifs d'apprentissage visés, les situations d'apprentissage vécues par les élèves et les tâches évaluatives auxquelles on les soumet, les élèves seront les premiers à en subir les conséquences et à en être pénalisés. » (D, Lussier, 1992 : 16)

(J-P, Cuq, 2003 : 90), définit l'évaluation des apprentissages ainsi :

« L'évaluation des apprentissages est une démarche qui consiste à recueillir des informations sur les apprentissages, à porter des jugements sur les informations recueillies et à décider sur la poursuite des apprentissages compte tenu de l'intention d'évaluation de départ. On lui reconnaît quatre étapes :

- L'intention: elle détermine les buts de l'évaluation et les modalités de la démarche (le choix de la mesure et des tâches évaluatives à présenter aux élèves pour juger de leur performance langagière), les moments d'évaluation, les types de décision à prendre;

- La mesure: elle comprend le recueil de données par le biais d'observations, d'appréciations et de résultats de mesure, et par l'organisation et l'analyse des données et leur interprétation circonstancielle en vue de tirer des significations pertinentes;

- Le jugement: il permet d'apprécier toutes les informations recueillies et de juger de la situation d'un élève en certains domaines de son développement et de sa performance langagière compte tenu des buts et des objets de l'évaluation. Cette étape permet aussi de déterminer la valeur des instruments de mesure utilisés ou des observations recueillies. Juger, c'est en quelque sorte se positionner à partir d'un ensemble de renseignements que l'intuition et l'arbitraire ne peuvent fournir;

- La décision: elle vise d'abord à rétroagir quant au cheminement ultérieur des élèves et à la progression des apprentissages. Il peut s'agir de passer à une autre séquence d'apprentissage si tous les élèves ont réussi les apprentissages visés ou de mettre en œuvre divers types d'activités répondant aux besoins des élèves: activités correctives en fonction des difficultés ou faiblesses des élèves qui se situent en dessous du seuil minimal de performance, activités de renforcement pour les élèves se situant à un niveau minimal, activités d'enrichissement pour les élèves ayant atteint le niveau cible, ou activités complémentaires pour

les élèves démontrant une performance optimale. Elle vise aussi à statuer sur les acquis au moment de faire des bilans et d'accorder la promotion des études, le passage à la classe supérieure ou encore de recommander des mesures d'appui individualisées afin d'accéder à la classe supérieure. »

4- Les moments de l'évaluation :

L'évaluation est proposée à divers moments de la démarche d'enseignement / apprentissage pour répondre à des fins formatives ou sommatives. Chaque moment a sa raison d'être.

4-1- Avant l'apprentissage (évaluation diagnostique) :

Pour vérifier les acquis des élèves (connaissances et habiletés) relativement à ceux que l'on se propose de présenter dans la nouvelle séquence d'apprentissage.

4-2- Pendant le déroulement de l'apprentissage (évaluation formative) :

Pour suivre les élèves dans la progression des apprentissages et pour déceler leurs points forts et leurs points faibles. Elle permet de suivre les élèves dans la progression des apprentissages et à l'enseignant de moduler ses progressions.

4-3- Après une séquence d'apprentissage (évaluation sommative) :

Pour vérifier le degré de maîtrise des objectifs visés et pour décider de poursuivre les apprentissages ou de revenir en arrière afin de remédier.

4-4- À la fin des apprentissages (évaluation certificative):

Pour vérifier le degré de maîtrise de tous objectifs d'apprentissage visés, pour assurer le passage à une classe supérieure, et l'obtention d'un diplôme, en outre vérifier la qualité des apprentissages effectués.

5- Conclusion :

Pour évaluer, l'enseignant doit définir ce qu'il veut évaluer chez ses apprenants; confronter ce qu'il observe « la performance réalisée » à ce qu'il souhaite « la performance attendue » ; communiquer au moyen d'un code « note ou appréciation » le résultat de cette mesure, l'écart entre la performance attendue et la performance réalisée. L'évaluation est une composante de l'apprentissage et non plus seulement une exigence sociale comme le sont à juste titres les examens. Il en résulte un

décalage et une incohérence entre les progrès pédagogiques et les modes d'évaluation utilisés.

Pour évaluer les acquis des apprenants, l'évaluateur doit comprendre ce qui est appris par ses apprenants. En didactique des langues, enseigner c'est enrichir l'élève d'une compétence langagière, notion qui réunit compétence linguistique et compétence communicative. Pour évaluer la compétence communicative, on doit évaluer les diverses compétences citées ci-dessus, car elles représentent le savoir-faire de l'apprenant en situation de communication et c'est en évaluant les habiletés langagières que nous pouvons recueillir des indices sur la compétence des élèves.

Les tâches évaluatives proposées aux élèves doivent être semblables aux types de situations d'apprentissage. L'évaluation doit être un reflet fidèle des apprentissages, l'enseignant doit intégrer la démarche d'évaluation à la démarche d'enseignement/ apprentissage. Les situations d'évaluation doivent prendre en compte l'approche d'enseignement préconisée en langue étrangère, les objectifs d'apprentissage visés et les situations d'apprentissage vécues par les élèves.(Ch, Hadji, 1995 :25), nous informe que l'essentiel de l'évaluation réside dans une mise en rapport entre ce qui existe et ce qui était attendu, entre un comportement donné et un comportement cible, entre une réalité et un modèle idéal par exemple l'élève tel qu'il est à travers son travail réalisé (une performance réelle), et l'élève idéal maîtrisant savoirs et savoir-faire (une performance visée).

Références bibliographiques :

1. ABERNOT, Y (1988) Les méthodes d'évaluation scolaire, Paris : Bordas.
2. BARRE -de-MINIAC, CH. BOUNOURE, A. DELCLAUX, M (1985) Professeurs, élèves, parents face à l'évaluation, Paris : Institut national de recherche pédagogique.
3. BELAIR, L-M (1999) L'évaluation dans l'école, Nouvelles pratiques, Paris : ESF.
4. BOLTON, S (1987) Évaluation de la compétence communicative en langue étrangère, Paris : Crédif-Hatier, Coll.LAL.
5. BONNIOL, J-J. VIAL, M (1997) Les modèles de l'évaluation, Paris, Bruxelles : De Boeck.

6. CARDINET, J (1987) Une évaluation adaptée aux démarches souples , paru dans le n°256 des cahiers pédagogiques, cité par VESLIN, J et O (1993) Corriger des copies, Évaluer pour former , France : Hachette.
7. CUQ, J, P (2003) Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde, Paris : ASDIFLE, Clé international.
8. DEKETELE, J-M (1989) L'évaluation de la productivité des institutions d'éducation, cahier de la fondation universitaire : Université et société, le rendement.
9. DE LANDSHEERE, G (1979) Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation, Paris : PUF.
10. DELORME, CH (1992) L'évaluation en question, Paris : ESF, 4^{ème} édition.
11. HADJI, CH. (1995) L'évaluation, règles du jeu, des intentions aux outils, Paris : ESF.
12. LUSSIER, D (1992) Évaluer les apprentissages dans une approche communicative, France : Hachette.
13. MEYER, G (2007) Évaluer, pourquoi ? Comment ? , Hachette : Paris.
14. PERRENOUD, PH (1998) L'évaluation des élèves : de la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages. Entre deux logiques, Bruxelles : De Boeck.
15. ROBERT, J-P (2002) Dictionnaire pratique de didactique du FLE, Paris : OPHRYS.
16. ROGIERS, X (2004) L'école et l'évaluation, Des situations pour évaluer les compétences des élèves, Bruxelles : De Boeck.
17. SCALLON, G (1988) L'évaluation formative des apprentissages, Québec : presses de l'université de Laval.
18. TAGLIANTE, CH (1991) L'évaluation, Paris : clé international.
19. TOURNEUR, Y (1985) La certification des compétences. Mesure et évaluation en éducation, Paris.
20. VESLIN, J et O (1993) Évaluer pour former, France : Hachette.
21. VOGLER, J (1997) L'évaluation : former, organiser pour enseigner, France : Hachette.